Mettre en œuvre une politique d'égalité femmes hommes dans sa collectivité

OBJECTIFS:

- Appréhender la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte de forte mobilisation des pouvoirs publics
- Maîtriser les chiffres clés des inégalités entre les femmes et les hommes et le cadre juridique en faveur de l'égalité femmes-hommes
- Bâtir un plan de travail pour mettre en œuvre l'égalité femmes-hommes dans une collectivité locale, tant en matière d'égalité professionnelle qu'en matière d'intervention publique

PROGRAMME:

L'intégration de l'égalité femmes-hommes au sein de ses politiques publiques :

- Un principe constitutionnel confronté aux inégalités de fait
- La mise en cohérence de son action interne avec la vocation d'intérêt général dévolue aux politiques publiques
- Les chiffres-clés des inégalités entre les femmes et les hommes

Le cadre juridique en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes :

- La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- Les apports de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- Des collectivités territoriales qui vont au-delà de ce que prévoit la loi : tour d'horizon

La mise en place d'un plan d'actions au sein de sa collectivité :

- L'inscription de l'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines
- Les outils et dispositifs en faveur de l'égalité femmes-hommes : guides de bonnes pratiques, chartes d'engagements, appels à projet, plan de formation
- L'importance d'un portage politique et de la mise en œuvre d'un comité de pilotage pour assurer l'évaluation et le suivi des actions

1 journée

Elu.e.s, agents et cadres des collectivités territoriales, salarié.e.s du secteur privé.

CONTACT INSCRIPTION:

M. Gregoire CARON
Directeur développement
inscritpion@iepp.fr

Demande de devis